BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 2572

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Avis de dépôt

Date : 5 février 2020.
Dépôt de l'état des créances.
753 976 786 RCS Nantes.
CINPHONI.
Forme : Société par actions simplifiée.
Activité : Toute activité de prestations de services en matière électrotechnique, électronique, électronique de puissance, informatique industrielle et instrumentations (expertise,audit, réaction de cahiers de charge,assistance, maître d'ouvrage),maintenance,formation, la proposition des solutions pour le maintien en conditions opérationnelles des équipements liés à la production et à la transmission électrique,conseil sur l'optimisation énergétique,modélisation et simulation des équipements et/ou des systèmes complets dans le domaine du génie électrique, et assistance maître d'ouvrage et accompagnement technologique (de la gestion des projets à la mise en service des machines tournantes électriques) la réalisation de projets clé en main en tant Qu'intégrateur des solutions : études,conception et réalisation des systèmes complets autour de la production,de la transmission et de la gestion d'énergie électrique, toute activité de recherche et de développement des applications industrielles autour de la fourniture d'énergie électrique renouvelable (hydraulique,Hydrolienne,solaire thermodynamique et Photovoltaique, Biomase,géothermique et éolienne) et dans le domaine de la transmission électrique (terrestre et marine).
Adresse : 16, allée du Château d'Aux, 44620 La Montagne.
Complément de jugement : L'état des créances est déposé au greffe où tout intéressé peut présenter réclamation devant le juge-commissaire dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.